

PAR COURRIEL

Le 19 mai 2022

Madame Nancy Gélinas
Présidente de la Commission indépendante
sur les caribous forestiers et montagnards

Objet : Consultation publique à la Ville de Chibougamau

Madame Gélinas,

Au nom des membres de mon conseil municipal et des Chibougamois, nous avons été heureux de vous accueillir le 5 mai dernier chez nous, dans le Nord-du-Québec. Je reprends ici certains éléments des propos que j'ai tenus lors de cette audience.

Le monde municipal n'est plus ce qu'il était et tout le monde convient que nous avons une obligation de protéger le caribou forestier. Il y a maintenant plus de 10 ans que l'on nous parle de mettre des mesures en place pour le préserver, mais mon inquiétude est la suivante : « proposons-nous les bonnes mesures et disposons-nous de certaines garanties de réussite? »

Nous avons été témoins de la signature de la Paix des braves qui a permis d'aménager la forêt ici à la Baie-James dans une optique de protéger l'habitat naturel de l'orignal. Force est de constater que l'aménagement proposé a eu des effets positifs sur le cheptel d'originaux. Par ailleurs, ce qu'on nous dit c'est que les deux espèces ne vivent pas dans le même environnement naturellement.

Suivant la signature de la Paix des Braves, notre région a subi les contrecoups sur l'approvisionnement forestier de nos usines alors que les bénéfices de cette entente entre le gouvernement du Québec et la Nation crie ont été bénéfiques pour l'ensemble du Québec, notamment par le développement des travaux hydro-électriques qui ont suivi. En bons joueurs, notre milieu et nos entreprises se sont adaptés.

Nous avons l'obligation de sauvegarder le caribou forestier. Toutefois, dans la mesure où il s'agit d'un choix de société, ne devrions-nous pas envisager que l'ensemble de la société paie pour cette décision collective et non seulement les régions qui comptent la présence de caribous?

... /2

/2 ...

Comme municipalité, lorsque nous désirons exproprier un résident ou une entreprise, nous avons un encadrement légal qui exige que nous dédommions le citoyen. Lorsque le Québec a convenu de « bannir » le développement de l'exploration de la filière pétrolière, les entreprises touchées ont été compensées. Dans la mesure où, comme société, nous décidons de sauvegarder le caribou avec des mesures pertinentes, ne devrions-nous pas assumer collectivement les impacts que cette décision aura sur les entreprises et les communautés touchées?

Il y a maintenant 32 ans que je vis à Chibougamau et suis mairesse de ma Ville depuis 12 ans. J'ai été à même de constater l'évolution et le travail de nos deux scieurs indépendants dans notre secteur. Notre région est un témoin privilégié de la manière dont ces entreprises ont pu exploiter la forêt dans le respect de l'environnement et des communautés. Nous constatons également que ces entreprises exploitent la forêt avec la plus grande efficacité et dans un souci d'optimisation des ressources.

Chantiers Chibougamau transforme le bois récolté en produits de grande qualité et d'une très grande beauté! Qui plus est, construire des maisons ou édifices en bois est bénéfique pour la lutte aux changements climatiques comparativement à l'utilisation du béton et de l'acier!

Nous savons également que la forêt, ça se cultive. Lorsque mon père vivait, il avait son lot à bois au Nouveau-Brunswick. Il me rappelait que la forêt, ça se cultive et ça se renouvelle. Ne devrions-nous pas mettre en place des mesures pour augmenter les travaux sylvicoles pour ainsi augmenter la production forestière et profiter des changements climatiques pour établir une nouvelle limite nordique? Ce sont des questions, qui, nous pensons, méritent certainement réflexion.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions de recevoir, madame Gélinas, nos salutations distinguées.



Manon Cyr,
Mairesse

MC/gv